

**Service de l'environnement urbain (SEU)**

T +41 (0)22 306 07 00  
seu@vernier.ch

08.09.2026 / MSTA / ston / 169793

## CIMETIÈRE ÉCHÉANCE DE CONCESSIONS

---

Les intéressés qui désirent renouveler la concession des tombes des personnes inhumées dans les cimetières d'Aire et de Vernier (ancien et nouveau) en 2006, ou dont le renouvellement est arrivé à échéance en 2026, sont invités à en informer l'administration municipale (service de l'environnement urbain, case postale 520, 1214 Vernier, T. 022/306.07.00.)

**jusqu'au 31 mars 2027.**

Les divers ornements placés sur les tombes, dont la concession ne sera pas prolongée, doivent être enlevés dans les trois mois, faute de quoi ils deviendront la propriété de la Ville de Vernier qui en disposera à son gré, selon les besoins.

Pour les concessions de cases au columbarium non renouvelées, les cendres seront déposées, sans autre avertissement, dans un caveau cinéraire collectif.



Martin STAUB  
Maire